

Formulaire de demande mesure temporaire droit passerelle

interruption forcée, baisse du chiffre d'affaires, quarantaine ou garde d'un enfant

Veuillez remplir le présent formulaire en lettres MAJUSCULES et faites-le-nous parvenir de préférence par e-mail à droitpasserelle@liantis.be. Vous ne pouvez pas introduire de demande anticipée pour les mois à venir.

Partie 1 – Renseignements généraux

Données d'identification

prénom _____ nom _____

numéro national (numéro de registre national) _____

rue _____ numéro _____ boîte _____

code postal _____ commune _____

tél. _____

e-mail _____

n° du compte bancaire au nom de _____

BIC _____ IBAN BE _____

numéro d'entreprise (de chacune des entreprises dans laquelle vous êtes actif) _____

(Aidants : numéro d'entreprise de l'indépendant aidé ;

Gérants, administrateurs et associés actifs : numéro d'entreprise de la société au sein de laquelle vous exercez votre activité principale)

Décrivez le plus précisément possible vos activités indépendantes (secteur, activité précise, etc.) et ce, pour chaque entreprise dans laquelle vous êtes actif. Si vous exercez des activités indépendantes distinctes, veuillez préciser votre activité principale.

Situation familiale

Avez-vous au moins une personne à charge auprès de votre mutuelle (conjoint, cohabitant, parent, grand-parent, enfant...)?

non oui

Votre situation familiale change ? Informez-en immédiatement Liantis.

Revenu de remplacement

Percevez-vous actuellement une allocation (belge/étrangère) ?

non oui Je perçois cette allocation du _____ au _____ (mentionnez la date de fin estimée).

Quelle allocation percevez-vous ?

- allocations de chômage, quelle qu'en soit la dénomination (allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.)
- pension (toute pension quelle qu'elle soit, en ce compris donc : pension de survie, pension de conjoint divorcé et allocation de transition ; mais à l'exclusion de la Garantie de Revenus Aux Personnes Agées (GRAPA))
- l'une des allocations suivantes versées par votre mutualité :
indemnité d'incapacité de travail, d'invalidité, de maternité, allocation d'adoption ou de congé parental d'accueil
- allocation de paternité
- autre (précisez) _____

Quel est le montant brut par mois de ce revenu de remplacement ? _____ euros.

(si possible, veuillez joindre à votre demande une preuve de ce montant, par exemple, un extrait de Mypension.be)

Attention : si la somme du droit passerelle de crise et de votre prestation dépasse un certain plafond, le montant du droit passerelle de crise sera diminué.

Partie 2 – Situation spécifique du demandeur

Le droit passerelle de crise est octroyé dans plusieurs situations. Choisissez l'une des situations ci-dessous puis remplissez la partie correspondante. N'oubliez pas de signer votre demande à la fin de ce formulaire.

- 1. Importante diminution du chiffre d'affaires** (65 % en octobre et novembre 2021 et 40 % à pd. décembre 2021 jusqu'à mars 2022 inclus).
- 2. Droit passerelle de crise pour les exploitants d'entreprises et de salles contraints de fermer** (exploitants de discothèques, salles de bowling, organisateurs de grands événements, etc.) (jusqu'à février 2022 inclus).
- 3. Quarantaine** (prolongé : pour les périodes de quarantaine qui débutent au plus tard le 30 juin 2022).
Attention : vous n'avez pas droit à une indemnité si vous devez vous mettre en quarantaine suite à un voyage non essentiel dans un pays ou une région qui se trouve en zone rouge au moment de votre départ.
- 4. Garde d'un enfant** lorsque celui-ci ne peut pas fréquenter la crèche ou l'école en raison d'une quarantaine, d'un isolement, de la fermeture de l'établissement ou d'une obligation d'enseignement à distance, en dehors des vacances scolaires normales. **Ou lorsque la garde normale de votre enfant handicapé** (agrés par le gouvernement flamand, la fédération Wallonie-Bruxelles ou la communauté germanophone) (aussi pour les enfants majeurs) ne sont pas disponibles. (prolongé : pour des périodes de garde ininterrompues qui débutent au plus tard le 30 juin 2022).
Les demandes se rapportant au mois de **juin 2022** ne peuvent être introduites qu'à partir du **1^{er} juillet 2022**.

1. Baisse du chiffre d'affaires

Veuillez mentionner le ou les mois visés par la demande de droit passerelle :

- octobre 2021 :** mon chiffre d'affaires de **septembre 2021 était d'au moins 65 % inférieur de septembre 2019** dû à la crise du coronavirus.
chiffre d'affaires de septembre 2019 (X) _____ euros - septembre 2021 (Y) _____ euros = différence X et Y _____
- novembre 2021 :** mon chiffre d'affaires d'**octobre 2021 était d'au moins 65 % inférieur d'octobre 2019** dû à la crise du coronavirus.
chiffre d'affaires d'octobre 2019 (X) _____ euros - octobre 2021 (Y) _____ euros = différence X et Y _____
- décembre 2021 :** mon chiffre d'affaires de **novembre 2021 était d'au moins 40 % inférieur de novembre 2019** dû à la crise du coronavirus.
chiffre d'affaires de novembre 2019 (X) _____ euros - novembre 2021 (Y) _____ euros = différence X et Y _____
- janvier 2022 :** mon chiffre d'affaires de **décembre 2021 était d'au moins 40 % inférieur de décembre 2019** dû à la crise du coronavirus.
chiffre d'affaires de décembre 2019 (X) _____ euros - décembre 2021 (Y) _____ euros = différence X et Y _____
- février 2022 :** mon chiffre d'affaires de **janvier 2022 était d'au moins 40 % inférieur de janvier 2019** dû à la crise du coronavirus.
chiffre d'affaires de janvier 2019 (X) _____ euros - janvier 2022 (Y) _____ euros = différence X et Y _____
- mars 2022 :** mon chiffre d'affaires de **février 2022 était d'au moins 40 % inférieur de février 2019** dû à la crise du coronavirus.
chiffre d'affaires de février 2019 (X) _____ euros - février 2022 (Y) _____ euros = différence X et Y _____

- **Si vous n'étiez pas encore actif en tant qu'indépendant pendant l'un des mois de 2019 mentionnés ci-dessus**, vous devez prouver une baisse de chiffre d'affaires par rapport au premier mois civil complet de votre activité. Par exemple, si vous souhaitez introduire une demande pour le mois d'octobre 2021, vous devez prouver que votre chiffre d'affaires a baissé d'au moins 65 % en septembre 2021 par rapport à septembre 2019. Si vous n'avez démarré votre activité indépendante qu'au 15 novembre 2019, il vous est impossible de comparer septembre 2021 et septembre 2019. Vous comparez par conséquent le chiffre d'affaires de septembre 2021 avec celui de décembre 2019.

Veillez joindre un document prouvant **la baisse de chiffre d'affaires**. De préférence une attestation définitive de votre expert-comptable ou une copie de votre journal financier (livres de caisse et de banque) ou un calcul précis de votre chiffre d'affaires accompagné d'une copie de vos extraits de compte.

Cette déclaration fera l'objet d'un contrôle a posteriori. Vous devez par conséquent toujours disposer d'éléments objectifs démontrant la baisse du chiffre d'affaires (déclaration TVA, estimation...).

Allez à la page 7 - Partie 3 : déclaration sur l'honneur. **Votre demande sera irrecevable si cette page n'a pas été remplie.**

2. Droit passerelle de crise pour les exploitants d'entreprises et de salles contraints de fermer (exploitants de discothèques, salles de bowling, organisateurs de grands événements, etc.)

Mes activités indépendantes ont été obligatoirement interrompues, parce que **mes activités sont explicitement interdites** sur la base de l'arrêté royal visant à limiter la propagation du coronavirus. Et je déclare ne plus exercer aucune activité.

Mes activités ont été obligatoirement suspendues du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ inclus.

Attention : si vous poursuivez vos activités partiellement pendant la période d'interruption, vous n'avez pas droit à une allocation pour interruption forcée. Les ventes à emporter et les services click & collect sont interdits. Il en va de même si vous exercez aussi des activités qui ne doivent pas obligatoirement être interrompues. Demandez dans ces cas-là éventuellement une indemnité comme aide en cas de baisse significative du chiffre d'affaires (40 % ou 65 % selon le mois).

À quel montant avez-vous droit ?

- Novembre 2021 :** les discothèques ont droit à une **prestation partielle**, car la durée de la fermeture obligatoire était en novembre inférieure à quinze jours et qu'une double indemnité n'a été introduite qu'à partir de décembre. Demandez une prestation simple dans le cadre d'une diminution importante du chiffre d'affaires si vous pouvez démontrer une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 65 % pour le mois d'octobre 2021 par rapport à octobre 2019. Les plaines de jeux intérieures et grands événements n'étaient quant à eux pas obligatoirement fermés.
- Décembre 2021 :** les discothèques, plaines de jeux intérieures et organisateurs de grands événements (plus de 200 personnes) ont droit à une **double prestation**, car ils doivent obligatoirement fermer au moins quinze jours durant le mois de décembre. Les exploitants d'entreprises et de salles contraints de fermer à partir du 26 décembre (cinémas, casinos, bowlings, organisateurs de grands événements avec un public de plus de 100 et de moins de 200 personnes, etc.) ont, bien que certains de ces secteurs ont été autorisés à rouvrir après quelques jours, droit à une **prestation simple**, car ils sont contraints de fermer moins de quinze jours en décembre.
- Janvier 2022 :** les exploitants d'entreprises et salles contraints à la fermeture ont droit à une **double prestation** si la fermeture obligatoire en janvier dure au moins quinze jours et à une **prestation simple** si la fermeture obligatoire dure moins longtemps.
- Février 2022 :** les exploitants d'entreprises et salles contraints à la fermeture ont droit à une **double prestation** si la fermeture obligatoire en janvier dure au moins quinze jours et à une **prestation simple** si la fermeture obligatoire dure moins longtemps.

Allez à la page 7 - Partie 3 : déclaration sur l'honneur. **Votre demande sera irrecevable si cette page n'a pas été remplie.**

3. Quarantaine

J'ai dû interrompre totalement mon activité indépendante **pendant au moins 7 jours civils consécutifs** en raison de ma mise en quarantaine ou en isolement après un contact à haut risque

Ma mise en quarantaine a duré du _____ (date) au _____ (date).

Ajoutez un certificat de quarantaine (à votre nom ou au nom de la personne enregistrée à la même adresse).

Sans ce certificat, votre demande ne sera pas recevable.

Attention : Pour les jours ou les périodes de quarantaine après le 31 mars 2022, vous ne pouvez plus prétendre au droit passerelle de crise mais peut-être au droit passerelle classique. Vous n'entrez pas en considération si vous avez voyagé sciemment dans un pays ou une région qui se trouve en zone rouge au moment de votre départ et êtes, pour cette raison, mis obligatoirement en quarantaine.

Allez à la page 7 - Partie 3 : déclaration sur l'honneur. **Votre demande sera irrecevable si cette page n'a pas été remplie.**

liantis caisse d'assurances sociales asbl

Quai de Willebroeck 37, 1000 Bruxelles • n° BCE 0409.088.689, RPM Bruxelles • info@liantis.be • 02 212 22 30 • liantis.be

Formulaire de demande mesure temporaire droit passerelle

4. Garde de mon enfant

numéro de registre national de l'enfant _____

Si vous devez interrompre vos activités en **juin 2022** pour vous occuper de votre enfant, vous pourrez introduire votre demande à partir du **1^{er} juillet 2022**.

J'ai dû interrompre mon activité **les jours suivants** _____

Attention : Pour les jours ou les périodes après le 31 mars 2022, vous ne pouvez plus prétendre au droit passerelle de crise mais peut-être au droit passerelle classique. Pour avoir droit à la prestation, les 7 jours civils doivent être situés dans un seul et même mois civil. Si vous devez vous occuper de votre enfant durant cinq jours de semaine consécutifs, cette semaine est considérée comme une période de sept jours. Les jours du week-end avant, après ou durant la période d'interruption sont donc pris en compte. La période de sept jours consécutifs peut être étalée sur deux mois civils.

en raison de **l'une des situations suivantes**

Je dois m'occuper de mon (mes) **enfant(s) de moins de 18 ans** avec qui je vis (y compris en cas de co-parentalité) qui ne peuvent pas aller à la crèche ou à l'école parce que

mon enfant est en **quarantaine** ou en **isolement**.

Ajouter un certificat de quarantaine. **Sans ce certificat, votre demande est irrecevable.**

Attention : vous n'entrez pas en considération si votre enfant a voyagé dans un pays ou une région qui se trouve en zone rouge au moment du départ et est, pour cette raison, mis obligatoirement en quarantaine.

la crèche, la classe ou l'école dont il fait partie est totalement ou partiellement **fermée** en dehors des vacances scolaires normales en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus.

Veillez joindre l'annexe 1 remplie (page 5) à votre demande. **Sans cette annexe, votre demande est irrecevable.**

mon enfant suit obligatoirement des **cours sous forme d'enseignement à distance** suite à une décision de l'autorité compétente de limiter la propagation du coronavirus.

Veillez joindre l'annexe 1 remplie (page 5) à votre demande. **Sans cette annexe, votre demande est irrecevable.**

Attention : dans les trois situations ci-dessus, votre enfant doit être **mineur** et vous devez **vivre avec cet enfant** (y compris en cas de co-parentalité).

Je dois **m'occuper de mon enfant handicapé** parce qu'il ne peut pas se rendre dans un **centre de soins pour personnes handicapées, parce que ce centre est fermé ou lorsque les services ou traitements hospitaliers ou non hospitaliers organisés ou reconnus par les Communautés sont temporairement interrompus** à la suite d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus.

Attention : dans la situation ci-dessus, l'âge de votre enfant n'a aucune importance, mais l'enfant doit être à votre charge (sur le plan fiscal).

Veillez joindre l'annexe 2 remplie (page 6) à votre demande. **Sans cette annexe, votre demande est irrecevable.**

 Ajoutez les attestations ou annexes et remplissez la page 7 - Partie 3 : déclaration sur l'honneur.

Sans cette page remplie, votre demande ne sera pas recevable.

Annexe 1

**Attestation de fermeture temporaire (partielle ou complète)
de l'école ou de la crèche ou d'enseignement à distance.
En raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus.**

Droit passerelle de crise - Garde d'un enfant

Les demandes se rapportant au mois de **juin 2022** ne peuvent être introduites qu'à partir du **1^{er} juillet 2022**.

Faites votre demande via My Liantis.

Données relatives à la crèche ou l'école

Cochez la case correspondante et complétez les données.

nom crèche _____
 école _____

adresse _____

personne de contact _____

numéro de téléphone _____

e-mail _____

Déclaration - Fermeture temporaire (partielle ou complète) de l'école ou de la crèche ou enseignement à distance

Cochez la case correspondante et complétez les données.

Le soussigné déclare qu'en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus

_____ (nom de l'enfant mineur)

ne peut pas fréquenter l'école / la crèche mentionnée ci-dessus suite à la fermeture

- de l'école de la classe à laquelle il appartient
 de la crèche

suit obligatoirement des cours sous forme d'enseignement à distance

les jours suivants _____
_____ _____
_____ _____
_____ _____

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

prénom _____ nom _____

date _____ signature du responsable _____

Annexe 2

**Attestation de fermeture du centre d'accueil pour personnes handicapées
ou d'interruption temporaire du service intramural ou extramural organisé ou agréé par
les Communautés en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus.**

Droit passerelle de crise - Garde d'un enfant

Les demandes se rapportant au mois de **juin 2022** ne peuvent être introduites qu'à partir du **1^{er} juillet 2022**.

Faites votre demande via My Liantis.

Cochez la case correspondante et complétez les données.

nom centre d'accueil pour personnes handicapées _____
 le service intramural ou extramural organisé ou agréé par les Communautés _____

adresse _____

personne de contact _____

numéro de téléphone _____

e-mail _____

Déclaration - Fermeture du centre d'accueil pour personnes handicapées ou interruption temporaire du service intramural ou extramural organisé ou agréé par les Communautés

Cochez la case correspondante et complétez les données.

Le soussigné déclare qu'en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus

que _____ (nom de l'enfant handicapé)

ne peut pas fréquenter le centre d'accueil pour personnes handicapées mentionné ci-dessus suite à la fermeture de l'établissement.

ne pas pouvoir assurer le service prévu pour _____ (nom de l'enfant handicapé)

suite à l'interruption du service ou traitement intramural ou extramural mentionné ci-dessus.

pour la période du _____ (date) au _____ (date) inclus.

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

prénom _____ nom _____

date _____ signature du responsable _____

Partie 3 – Déclaration

Je déclare avoir rempli le présent formulaire en toute sincérité.

Je déclare être informé qu'à défaut des justificatifs requis, ma demande ne pourra pas être traitée.

Je suis conscient du fait que cette déclaration fera l'objet des vérifications nécessaires.

Je suis conscient que toute déclaration fausse ou incomplète visant à obtenir le versement indu de prestations constitue une violation de l'article 233 du code pénal social et peut entraîner le recouvrement des prestations indûment versées ainsi que des poursuites judiciaires.

Je déclare sur l'honneur qu'en cas de mise en quarantaine, elle n'est pas due à un voyage dans un pays ou une région qui se trouve dans une zone rouge au moment du départ.

Je m'engage à signaler immédiatement à ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements mentionnés ci-dessus.

prénom

nom

date

signature